

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
*Séance du 27 juin 2022*

**DATE DE LA CONVOCATION**

17 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice :  
36 Titulaires et 7 Suppléants

Titulaires présents : 23

Suppléants votants : 1

Pouvoirs : 10

Total votants : 34

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

***Séance du 27 juin 2022***

**L'an deux mil vingt deux**

**Et le 27 juin à 18h30**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Gilles CLEMENT**, Président de la Communauté de Communes.

**Membres Titulaires présents :**

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX, Jean-Luc VINGERDER (Bracieux), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Claire CAILLON, Jean-Luc DAUTREMÉPUIIS (Huisseau-sur-Cosson), Anne-Marie THOMAS, Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr), Gilles CLEMENT, Nathalie BINVAULT, José COELHO, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVEAU (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Julien MARCILHAC (Saint-Claude-de-Diray), Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Michel LAURENT, Elisabeth GUIBERTEAU, Christine SOUCHET (Saint-Laurent-Nouan), Christophe HENRY (Thoury), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

**Membres Suppléants présents à voix délibérative :**

Christine MONGELLA (Maslives).

**Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :**

André JOLY (Chambord) a donné pouvoir à Christophe HENRY (Thoury), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson) a donné pouvoir à Anne-Marie THOMAS (La-Ferté-Saint-Cyr), Joël DEBUIGNE a donné pouvoir à Claire CAILLON (Huisseau-sur-Cosson), Nathalie SAULZET (Huisseau-sur-Cosson) a donné pouvoir à Julien MARCILHAC (Saint-Claude-de-Diray), Fabienne GENDRIER a donné pouvoir à Gérard CHAUVEAU (Montlivault), Danièle DEBOUT a donné pouvoir à Nathalie BINVAULT (Mont-près-Chambord), Françoise CHAMPY a donné pouvoir à Laurent ALLANIC (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ a donné pouvoir à Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Christian LALLERON (Saint-Laurent-Nouan) a donné pouvoir à Jean-Luc DAUTREMÉPUIIS (Huisseau-sur-Cosson), Valérie LODI (Saint-Laurent-Nouan) a donné pouvoir à Laurent ALLANIC (Saint-Claude-de-Diray).

**Membres Titulaires absents ou excusés :**

Patricia HANNON (Maslives), Stéphane FRIAUD (Saint-Laurent-Nouan), Jacky HERNANDEZ (Saint-Laurent-Nouan).

**Membres Suppléants présents sans voix délibérative :** Anne-Marie BARBILLON (Neuvy).

**Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Christine MONGELLA (Maslives) a été désignée secrétaire de séance.**

**Délibération 041-067-2022**

**Objet : Marché de services pour la collecte et le traitement des eaux usées sur le territoire du Grand Chambord : validation de l'avenant n°2 et n°3 et autorisation à donner à Monsieur le Président pour signer les avenants.**

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes du Grand Chambord gère en régie directe le service eau et assainissement et a pour cela mis en place des contrats de prestation de services d'une durée de 8 ans en assainissement et d'une durée de 7 ans en eau faisant ainsi concorder la date de fin de ces deux contrats au 31/12/2027.

Il rappelle que par une délibération, en date du 18 novembre 2019, le Conseil communautaire a attribué le marché de prestation de services pour l'exploitation du service d'assainissement collectif à l'entreprise VEOLIA. Ce contrat d'une durée de 8 ans arrivera à échéance le 31/12/2027.

Il rappelle que par une délibération en date du 22 novembre 2021, le Conseil communautaire l'a autorisé à signer un avenant n°1 avec l'entreprise VEOLIA permettant ainsi d'intégrer trois nouveaux postes de relèvement dans le périmètre du marché, d'ajuster le nombre de bilans de suivi du milieu récepteur pour les STEP de Chambord et de Saint-Dyé-sur-Loire et de modifier le bordereau des prix unitaires. Par cet avenant n°1 le forfait de rémunération annuel est passé de 897 175 € HT à 909 606 € HT.

Compte tenu de la nécessité de faire évoluer à nouveau le contrat, il est proposé de signer un avenant n°2 (présenté en ANNEXE 2a et 2b) augmentant la fréquence de certaines prestations sur les STEP (curage, faucardage, désherbage) et prenant en charge l'entretien et le renouvellement des équipements liés à la modification des installations de la serre de la STEP Organica. Par cet avenant n°2, le forfait de rémunération annuel passerait ainsi de 909 606 € HT à 942 088 € HT soit une augmentation (tous avenants confondus) de 5.01%.

Il est également proposé de signer un avenant n°3 (présenté en ANNEXE 3a et 3b) permettant la bonne hygiénisation des boues liquides sur les STEP Saint Germain de Saint-Laurent-Nouan et de Huisseau-sur-Cosson (Bourg). Par cet avenant n°3, le forfait de rémunération annuel passerait ainsi de 942 088 € HT à 947 763 € HT soit une augmentation (tous avenants confondus) de 5.64 %.

Tout projet d'avenant à un marché public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5% est soumis pour avis à la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

La CAO s'est réunie le mardi 7 juin 2022 et a émis un avis favorable sur ces avenants.

Après avoir été présenté en commission aménagement-infrastructures réunie le 8 juin 2022, Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- Approuver les avenants n°2 et 3 tels que présentés en annexes ;
- De l'autoriser (ou son représentant dûment habilité) à signer ces avenants ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **APPROUVE les avenants n°2 et 3 tels que présentés en annexes ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer ces avenants ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire.**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Extrait certifié conforme.

**Le Président :**



**Gilles CLEMENT**